

**Nous, élus**

## **Appelons les collectivités à nous rejoindre dans lutte contre la précarité énergétique !**

Le 31 mars signe chaque année la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives, mais également celle des coupures d'énergie.

Les 12 millions de personnes en précarité énergétique en France vont à nouveau s'exposer au risque des réductions de puissance, voire de coupures.

Une situation d'autant plus préoccupante pour ces ménages précaires que depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, le Gouvernement a augmenté les tarifs réglementés de l'énergie. Alors qu'ils sont déjà confrontés à l'inflation, la hausse de l'électricité (+10%, soit +44% en 2 ans) va les toucher de plein fouet.

Il est de plus à craindre que nombre d'entre eux ne percevront pas le chèque énergie. Un projet de décret prévoit en effet que seuls les bénéficiaires de 2023 y seront éligibles en 2024, et pour les mêmes montants. Or il est estimé qu'un million de ménages accèdent pour la première fois au chèque énergie chaque année, dont le montant est généralement insuffisant pour compenser la hausse des prix.

De nombreux acteurs associatifs et institutionnels sont à l'œuvre pour lutter contre la précarité énergétique, et des solutions existent.

### **Un programme reconnu par l'État pour lutter contre la précarité énergétique**

Nous, élus de terrain, avons à notre disposition un outil clé pour apporter du confort à ceux qui n'en ont pas et réduire le montant de leurs factures d'énergie : le programme Slime. Mis en œuvre par les collectivités territoriales, quelle que soit leur échelle, il vise à faciliter le repérage et l'accompagnement des ménages concernés. Financé par les CEE (Certificats d'économie d'énergie), il est piloté par le CLER-Réseau pour la transition énergétique depuis 2013. Déjà, plus de 75 500 ménages ont été accompagnés, par plus de 70 collectivités. Face à ces résultats, le Gouvernement vient de le rendre éligible à un co-financement par l'État dans le cadre du Pacte des Solidarités, confirmant et concrétisant ainsi sa volonté d'augmenter les moyens dédiés à la lutte contre la précarité énergétique.

En proposant un accompagnement au plus près des ménages, le programme Slime favorise le recours aux droits pour ceux-ci, confrontés au nombre et à la complexité des mécanismes d'aide à la rénovation, mais aussi aux autres dispositifs, tels le chèque énergie. Il permet également de répondre à un enjeu de santé publique : plusieurs études médicales établissent aujourd'hui clairement des liens entre précarité énergétique, privation de chauffage et état de santé physique et mentale dégradé des ménages concernés. Il permet enfin une structuration des réseaux d'acteurs et donc un meilleur parcours de prise en charge pour les ménages.

### **Le pouvoir d'agir des élus**

Dans le contexte actuel, la mobilisation doit s'amplifier. C'est pourquoi nous, élus porteurs du programme Slime, appelons les collectivités à nous rejoindre sans plus attendre ! Nous avons les solutions à notre portée, saisissons-les !